



Propriétaire a t il l'obligation de réparer une porte d'immeuble?

Par **Guiless**, le **12/03/2018** à **14:04**

Bonjour,

Je viens de louer un appartement dans un immeuble dont tous les appartements appartiennent au même propriétaire. Il y a un autre immeuble en fond de cours qui n'appartient pas au même propriétaire et dont les locataires doivent passer par la porte d'entrée de mon immeuble pour accéder à leur logement.

Lors de ma visite, l'agent immobilier m'a informé que la porte d'entrée de l'immeuble était cassée et allait être réparée. De même lors de ma signature du bail avec ce même agent. Le bail stipule une porte sécurisée par un code dans les parties communes.

Cependant une semaine plus tard, lors de la remise des clés avec un autre agent, celui ci m'informe que la porte ne sera pas réparée car le propriétaire est lassé de la réparée. Soit disant, les locataires de l'immeuble en fond de cours ne souhaite pas un accès fermé et casse la porte à chaque réparation.

Je trouve cette histoire abracadabrante, et surtout je ne comprends pas pourquoi on m'aurait menti lors de ma visite. Une voisine m'a informé qu'elle n'avait pas vu la porte fermé depuis un an. Il est donc difficile de croire que l'agent n'était pas au courant.

Ma question est donc la suivante, le fait que le bail stipule un accès sécurisé l'oblige t'il à réparer la porte? Si non, puis je demander une baisse de loyer?

Au delà de la facilité de cambriolage et de squatter, la perte de chauffage est énorme!

Par **miyako**, le **12/03/2018** à **14:40**

bonjour,

Oui ,le propriétaire à obligation de réparer la porte.
contactez l' ADIL ils vous diront ce qu'il faut faire .

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **miyako**, le **12/03/2018** à **14:44**

bonjour,
Oui ,le propriétaire à obligation de réparer la porte.
contactez l' ADIL ils vous diront ce qu'il faut faire .
Amicalement vôtre
suji KENZO